

<https://www.zurbains.com/actualites/velo-les-vols-explosent-chaines-renforcees-gravage-geo-localisation-rien-n.html>



Vélo : les vols explosent, chaines renforcées, gravage, géo-localisation... Rien n'arrête le black-business du vélo d'occasion



Date de mise en ligne : lundi 14 septembre 2020

- Actualités -

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

Augmentation exponentielle des vols de vélos, avec la rupture des stocks en magasins...

Après le confinement, afin d'éviter les transports en commun, Covid oblige, le recours au vélo a explosé. De nouvelles pistes cyclables ont été improvisées dans l'urgence. La météo particulièrement clémente aura fait le reste. L'engouement pour le vélo est tel que les magasins spécialisés ont été dévalisés. Plus de stock ! Les vendeurs proposent des modèles de l'année dernière, pas forcément adaptés à la taille de l'utilisateur... Du coup, acheter un vélo d'occasion devient le recours pour de nombreux citoyens, et avec les vols, plus le vélo est abîmé et mieux c'est !

Porter plainte, pour un vélo acheté 30Euros sur une plateforme de petites annonces entre particuliers ?

La majorité des propriétaires (ils seraient 75% sur le comité Vélo d'Ile de France) ne porterait pas plainte après le constat du vol de leur vélo. Pourquoi ? Ils ne sont tout simplement pas assurés pour le vol de leur vélo en dehors de leur domicile. Par ailleurs, passer 2 ou 3 heures au commissariat, avec un respect des gestes barrières délicat, découragerait le plus motivé des cyclistes. L'idée avec le vélo était justement de ne pas rester plusieurs heures dans un local fermé avec d'autres personnes. Par ailleurs, ils s'équipent de plus en plus de vélos en mauvais état, quitte à moins perdre à chaque vol. Mais quand on utilise son vélo en bon état, auquel on tient, comment faire ?

Faire graver son vélo ?

Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national accessible en ligne : www.bicycode.org. L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police / gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite .

Le BICYCODE® est LE SEUL DISPOSITIF reconnu par l'Etat pour la lutte contre le vol et le recel de vélos. Il est soutenu par le Ministère de l'Environnement et par le Ministère de l'Intérieur. Une convention de partenariat signée entre le Ministère de l'Intérieur et la FUB, met le fichier des vélos marqués à disposition des services de police et de gendarmerie nationale de l'ensemble du territoire.

Le BICYCODE® a été créé et mis en place par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) en 2004. Depuis 2004, plus de 202 000 vélos ont été gravés, grâce à un réseau de plus de 130 opérateurs de marquage, répartis sur tout le territoire français.

Le marquage BICYCODE® doit être visible. Reconnaisable facilement grâce à l'autocollant anti-corrosion bleu qui protège le cadre et met en valeur le numéro BICYCODE®, il est généralement situé en haut du tube recevant la selle, côté pédalier.

Post-scriptum :

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>